



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

REUNION PARLEMENTAIRE A L'OCCASION DE LA CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Paris (France), 5 et 6 décembre 2015

Organisée conjointement par l'Union interparlementaire
et le Parlement français

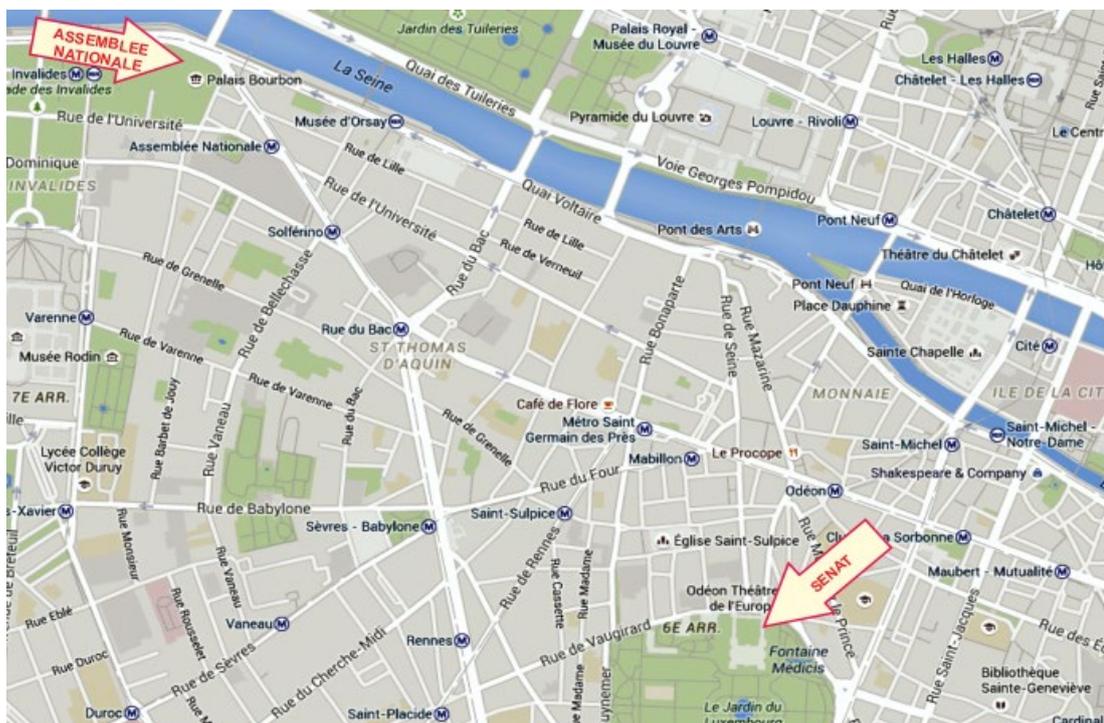


INFORMATIONS PRATIQUES

Lieu

1. La Réunion parlementaire à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21/CMP11) sera organisée conjointement par l'UIP et le Parlement français. Cette réunion, qui sera la seule activité parlementaire officielle en marge de la Conférence des Nations Unies, se tiendra les 5 et 6 décembre 2015, dans les locaux de l'Assemblée nationale et du Sénat, respectivement.

2. L'Assemblée nationale et le Sénat, qui se trouvent dans le centre-ville de Paris (dans des bâtiments distincts), sont facilement accessibles par les transports publics, en taxi ou en véhicule privé.



Assemblée nationale
Palais Bourbon
126, rue de l'Université
75355 Paris
Tél. : + 33 1 40 63 43 78
Fax : + 33 1 40 63 41 97

Sénat
Palais du Luxembourg
15, rue de Vaugirard
75291 PARIS
Tél : + 33 1 42 34 27 93
Fax : + 33 1 42 34 43 35

Programme de travail

3. La Réunion s'articulera autour d'une séance le samedi 5 décembre de 15 heures à 18 h.30 dans les locaux de l'Assemblée nationale et de deux séances le dimanche 6 décembre, de 10 à 13 heures et de 14 h.30 à 18 heures, dans les locaux du Sénat. A l'issue de la réunion du samedi, l'Assemblée nationale offrira un cocktail aux participants dans ses locaux.

4. Le programme provisoire de la Réunion est joint au présent document. Des mises à jour régulières seront publiées sur le site web de l'UIP (<http://www.ipu.org/splz-f/cop21.htm>).

5. La session de la COP21/CMP11 se déroulant du 30 novembre au 11 décembre, les délégués parlementaires auront amplement le temps de travailler avec la délégation de leur pays à la Conférence des Nations Unies en dehors des 5 et 6 décembre. Ils pourront en outre participer à différentes manifestations et activités qui se dérouleront en marge de la Conférence des Nations Unies, dans un endroit spécialement prévu à cet effet sur le site de Paris-Le Bourget, où se tiendra la Conférence. Sous réserve de confirmation, l'UIP organisera une rencontre de ce type avec la *London School of Economics and Political Science*. Celle-ci s'adressera spécialement aux parlementaires et aux chercheurs parlementaires inscrits à la COP21/CMP11. La date de la manifestation et des informations complémentaires seront communiquées ultérieurement.

Participation et inscription

6. Comme à l'accoutumée, la Réunion sera ouverte aux parlementaires présents à Paris pour la session de la COP21/CMP11 en tant que membres de la délégation officielle de leur pays, ou à tout autre titre, par exemple en tant qu'observateurs représentant des organisations de la société civile. Afin d'en garantir le succès, il est capital que chaque parlement nomme des parlementaires directement associés aux activités touchant à la protection de l'environnement et aux changements climatiques.

7. Dans toute la mesure du possible, il est recommandé que les délégués à la Réunion parlementaire se rendent à Paris en tant que membres des délégations nationales officielles à la COP21/CMP11. C'est en effet le moyen le plus simple de garantir une gestion centralisée des formalités de voyage, de visa et d'hébergement. De plus, les délégués parlementaires seront ainsi automatiquement accrédités à la Conférence des Nations Unies et disposeront de badges d'identification donnant accès sans restriction au site de Paris-Le Bourget.

8. Etant donné la capacité limitée de la salle de réunion à l'Assemblée nationale et au Sénat, les délégations parlementaires ne devront pas compter plus de trois personnes. Les délégations des observateurs seront limitées à deux personnes. En outre, les parlements sont invités à s'efforcer de former des délégations mixtes.

9. Tous les délégués sont aimablement priés de renvoyer au Secrétariat de l'UIP le formulaire d'inscription ci-joint, qui est également disponible sous forme électronique sur le site web de l'UIP (<http://www.ipu.org/splz-e/cop21/registration.pdf>). Ce formulaire devra être renvoyé à l'UIP le **5 novembre 2015** au plus tard et toute modification de la composition de la délégation devra en outre être communiquée dans les plus brefs délais.

10. Le guichet d'inscription sera ouvert à l'Assemblée nationale le 5 décembre de 11 heures à 18 h.30, et au Sénat le 6 décembre, de 9 à 18 heures. Des badges d'identification seront préparés à l'avance par le Secrétariat de l'UIP, sur la base des formulaires d'inscription qui auront été soumis.

11. Pour des raisons d'identification et de sécurité, tous les délégués sont priés de porter leur badge en permanence pendant la Réunion parlementaire et les réceptions auxquelles elle donnera lieu.

12. Il est important de noter que l'inscription à la Réunion parlementaire est totalement indépendante de l'accréditation à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, gérée par le Secrétariat de la CCNUCC conformément aux règles de cette organisation intergouvernementale. Les badges d'identification délivrés pour la Réunion parlementaire ne donneront pas accès aux locaux de la COP21/CMP11.

13. L'UIP et le Parlement français ne pourront obtenir les accréditations à la COP21/CMP11. Il appartient à chaque délégation de s'occuper individuellement de ces questions, dans le cadre de la procédure globale d'accréditation à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques.

Liste des délégués

14. Une liste provisoire des délégués sera distribuée au début de la Réunion parlementaire. La liste sera établie à partir des confirmations reçues par le Secrétariat de l'UIP au **25 novembre**. Sur place, les délégués sont priés de signaler toute modification à apporter à la liste provisoire au guichet d'information de l'UIP. Une liste révisée sera publiée sur le site web de l'UIP après la Réunion.

Modalités de travail

15. Tous les points inscrits à l'ordre du jour seront examinés en plénière. La Réunion comprendra une série de réunions-débat et de présentations auxquelles prendront part des experts de renommée internationale et des représentants de l'ONU et autres instances.

16. Cette réunion se veut aussi interactive que possible et il importe que les participants évitent de donner lecture de déclarations. Ils sont au contraire invités à poser des questions et à participer au débat en faisant des déclarations courtes et des suggestions. Il ne sera pas établi de liste officielle des orateurs à l'avance. L'ordre des interventions et des questions sera laissé à l'appréciation de la Présidence.

Document final

17. Avant la Réunion parlementaire de Paris, l'UIP organisera une vaste consultation sur le projet de document final qui sera adopté par la Réunion. Un avant-projet, dont une copie est jointe au présent document, a été établi par le Rapporteur nommé par le Parlement français. Le contenu et la forme devront permettre l'adoption de ce texte par tous les participants à la Réunion parlementaire sans qu'il soit nécessaire pour ce faire de procéder à une réécriture ou à un vote.

18. Lors de la 133^{ème} Assemblée de l'UIP (Genève, 17-21 octobre 2015), le Rapporteur présentera l'avant-projet à la session de la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce, qui se tiendra le 19 octobre 2015 et recueillera des commentaires et observations. Une version révisée sera ensuite publiée sur le site web de l'UIP en vue d'amendements formels dès après l'Assemblée. Les parlements auront jusqu'au **20 novembre** pour soumettre leurs amendements, après quoi l'UIP finalisera le document qu'elle publiera sur son site web le 25 novembre. Aucun nouvel amendement de fond ne sera accepté des parlements après cette date.

19. Toutefois, les délégués participant à la Réunion parlementaire à Paris auront la possibilité de présenter sur place, à titre individuel, des amendements additionnels d'ordre rédactionnel, qui n'auront d'incidence ni sur la teneur, ni sur la nature du document.

20. Le projet final sera présenté à la séance de clôture de la Réunion parlementaire, pour adoption par consensus.

21. Outre l'adoption du document final, la Réunion parlementaire de Paris traitera d'un plan d'action parlementaire sur les changements climatiques, qui sera ébauché par le Secrétariat de l'UIP. Ce plan d'action a vocation à accompagner l'accord intergouvernemental qui sera adopté à la COP21/CMP11. Il offrira une orientation stratégique en s'appuyant sur la vision à moyen et long termes des objectifs et priorités de l'UIP sur les changements climatiques et les questions touchant au développement durable. Le Plan d'action sera finalisé après la Réunion parlementaire de Paris, pour être officiellement adopté par le Conseil directeur de l'UIP à sa 198^{ème} session, qui se tiendra en Zambie en mars 2016.

Langues

22. L'interprétation simultanée sera assurée en anglais, arabe, espagnol et français. La documentation officielle de la Réunion sera disponible uniquement en anglais et en français.

Documents

23. Seuls les documents officiels de la Réunion, préparés par le Secrétariat de l'UIP, seront distribués dans la salle de réunion.

24. Les délégués qui souhaiteraient diffuser leurs propres documents ou autre matériel se rapportant à l'ordre du jour de la session pourront utiliser une table disposée à cet effet à proximité immédiate de la salle de réunion.

Réceptions officielles

25. L'Assemblée nationale donnera un cocktail en l'honneur des participants le samedi 5 décembre à 18 h.30, dans ses locaux. Un cocktail déjeunatoire sera offert à tous les participants par le Sénat, dans ses locaux, à 13 heures le dimanche 6 décembre.

Visas

26. Tous les délégués ayant besoin d'un visa pour pénétrer en France, qui fait partie de l'espace Schengen, sont tenus d'en faire la demande suffisamment tôt. L'UIP et le Parlement hôte ne sont pas en mesure d'intercéder pour la délivrance des visas d'entrée en France. Il appartient à chaque délégation de s'occuper individuellement de ces questions, dans le cadre de la procédure globale d'accréditation à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques.

Hôtels

27. Il appartient aux délégués de prendre les dispositions nécessaires en ce qui concerne leur voyage et leur hébergement. Les chambres d'hôtel pour les délégués de la COP21/CMP11 pourront être réservées par l'intermédiaire du Service de réservation d'hôtels sur le site web de la COP21/CMP11 établi par le pays hôte (voir <http://www.cop21.gouv.fr/fr>). En outre, le Parlement français a fourni un outil de réservation en ligne de chambres d'hôtel (<http://www.ipu.org/splz-e/cop21/hotels.htm>) à proximité relative de l'Assemblée nationale et du Sénat à un tarif préférentiel pour la période allant du 3 au 7 décembre.

Demandes d'informations complémentaires

28. Les demandes d'informations complémentaires concernant la Réunion parlementaire organisée à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, à Paris, devront être adressées à :

Union interparlementaire
Chemin du Pommier 5
Case postale 330
CH-1218 Le Grand-Saconnex / Genève
Suisse
Tél. : +4122 919 41 50
Fax : +4122 919 41 60
Courriel : postbox@ipu.org.